

DEC182411INSHS

Décision portant nomination de Mme Réjane Roure directrice et de M. Christophe Pellecuer, directeur adjoint de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes

LE PRESIDENT - DIRECTEUR GENERAL,

Vu le décret n° 82-993 du 24 novembre 1982 modifié portant organisation et fonctionnement du Centre national de la recherche scientifique (CNRS) ;

Vu le décret du 24 janvier 2018 portant nomination de M. Antoine Petit aux fonctions de président du Centre national de la recherche scientifique ;

Vu la décision DEC920520SOSI du 24 juillet 1992 modifiée portant organisation et fonctionnement des structures opérationnelles de recherche ;

Vu la décision DEC142119DGDS en date du 18 décembre 2014 portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5140 intitulée Archéologie des sociétés méditerranéennes et nommant M. David Lefevre, directeur de cette unité ;

Vu la décision DEC180601INSHS en date du 27 avril 2018 portant nomination de Mme Réjane Roure directrice par intérim de cette unité jusqu'au 31 août 2018 et de M. Christophe Pellecuer directeur adjoint par intérim pour la même période ;

Vu l'avis émis par les instances compétentes du Comité national de la recherche scientifique ;

Vu l'accord des partenaires ;

Vu l'avis du conseil de laboratoire ;

DECIDE :

Article 1^{er}

- I. Mme Réjane ROURE, maître de conférences à l'université Paul Valéry, est nommée directrice de l'unité mixte de recherche susvisée, à compter du 1^{er} septembre 2018 pour la durée fixée dans la décision DEC142119DGDS portant renouvellement de l'unité mixte de recherche n° 5140.
- II. M. Christophe PELLECUER, Conservateur en chef au Ministère de la Culture et de la Communication, est nommé directeur adjoint pour la même période.

Article 2

La présente décision sera publiée au *Bulletin officiel* du CNRS.

4 - OCT. 2018

Fait à Paris, le

Le président - directeur général
Antoine Petit



www.cnrs.fr

3, rue Michel-Ange
75794 Paris cedex 16

T 01 44 96 40 00
F 01 44 96 53 90